



DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CE (ORIGINAL)

Au sens de la directive 2006/42/CE, conformément à l'annexe IIA et à l'annexe VIII, contrôle interne de la fabrication

Par la présente, nous déclarons,
PLANETA-Hebetechnik GmbH, sous notre propre responsabilité,
que la machine, telle que décrite ci-dessous, tant dans sa conception et sa construction que dans la version que nous avons mise sur le marché, est conforme aux exigences essentielles de sécurité et de santé de la directive 2006/42/CE et aux normes harmonisées applicables. La documentation technique a été établie conformément aux exigences applicables de la directive 2006/42/CE et sera mise à la disposition des autorités de surveillance du marché compétentes sur demande. La présente déclaration de conformité se rapporte exclusivement à la machine dans la version que nous avons mise sur le marché. Les modifications, transformations ou ajouts non approuvés par nous peuvent affecter la conformité de la machine. Un fonctionnement sûr présuppose une utilisation conforme ainsi que le respect des mesures d'entretien, de contrôle et de maintenance définies dans la notice d'utilisation.

Informations sur la machine :

Machines / Type de produit :	Palanes électriques à chaîne et chariots monorail
Machines / Désignation du produit :	PITCH-PF & PITCH EC / PC
Fonction :	levage, descente, maintien et déplacement de charges
Numéro de série :	6000000H001 ... 6999999H999 6000000E001 ... 6999999E999 6000000P001 ... 6999999P999
Capacité de charge :	250 kg à 32 000 kg
Année de construction :	À partir de 2024

Les réglementations et directives légales suivantes ont été prises en compte et respectées :

Règlement 9.ProdSV	Règlement sur la sécurité des produits (ProdSV)
Règlement (UE) 2023/988 L 135/1	Règlement sur la sécurité des produits (GPSR)
Règlement (UE) 2023/956 L 130/52	Mécanisme de compensation carbone aux frontières (CBAM)
Règlement (UE) 2019/1021 L 169/45	relatif aux polluants organiques persistants (POP)
Règlement (CE) 1907/2006 L 136/3	relatif à l'évaluation et à la restriction des substances chimiques (REACH)
Règlement (UE) 2025/40 série L	relatif aux emballages et aux déchets d'emballages
Directive 2014/35/UE L 96/357	Directive «basse tension» (LVD)
Directive 2014/35/UE L 96/357	Directive basse tension (LVD)
Directive 2014/53/UE L 153/62	Directive sur les équipements hertziens (RED)
Directive 2011/65/UE L 174/88	relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)
Directive 2012/19/UE L 197/38	relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)

Les normes harmonisées suivantes et autres réglementations techniques ont été prises en compte et respectées :

DIN EN ISO 20607	Sécurité des machines - Notice d'instructions
DIN EN ISO 12100	Sécurité des machines - Évaluation des risques
DIN EN 14492-1	Grues – Treuils motorisés
DIN EN 818-1	Chaînes à maillons courts en acier rond pour le levage (généralités)
DIN EN 818-7	Chaînes à maillons courts en acier rond pour le levage (classes de qualité T, DAT, DT)
DIN EN 60204-32	Sécurité des machines – Équipements électriques
DIN EN ISO 13849-1	Sécurité des machines – Systèmes de commande
DIN EN ISO 13850	Sécurité des machines – Fonction d'arrêt d'urgence
DIN 15400	Crochets de levage pour appareils de levage (propriétés mécaniques)
DIN 15401-2	Crochets de levage pour appareils de levage – Crochets simples (pièces finies)
FEM 9.511	Classification des moteurs
FEM 9.683	Sélection des moteurs de levage et de translation
FEM 9.751	Appareils de levage motorisés de série - Sécurité
FEM 9.755	Mesures visant à garantir la sécurité pendant les périodes de fonctionnement
FEM 9.756	Appareils de levage manuels et motorisés pour applications spéciales

Lieu et date de délivrance de la déclaration de conformité :

Herne, le 13 avril 2024



Par Philipp Julian Hadem
(Responsable de la conformité des produits)